

# ACTIFS

# IP

La lettre d'information de LexPatrimonis

Juillet 2019



## Editorial

J'ai choisi pour cette nouvelle lettre d'actualité de vous présenter différentes réflexions sur la sécurisation et la protection du patrimoine des particuliers, dirigeants ou non d'entreprise.

Le recours à l'emprunt est un outil incontournable de la gestion de patrimoine, mais il ne peut s'envisager qu'en totale connaissance des risques pris, comme vous en convaincront je l'espère, les cas pratiques présentés. La maîtrise de la réglementation applicable aux emprunts et garanties souscrites est également un atout patrimonial non négligeable. Deux des articles proposés illustreront cette affirmation.

Enfin, je vous propose un instantané sur la thématique de l'optimisation fiscale du PEA, outil dont le régime vient d'être assoupli par la loi pacte.

Bonne lecture !

Maître Laetitia Llaurens, Associée fondatrice



### **Cas pratique : que faire lorsqu'un investissement à crédit tourne au fiasco ?**

En matière d'investissement, la rentabilité attendue n'est pas toujours au rendez-vous. Le réveil peut être douloureux surtout si les risques pris sont mal appréhendés.

A travers deux cas pratiques dans lesquels le cabinet a assisté deux investisseurs malchanceux, je vous propose quelques pistes de réflexion pour organiser une défense performante.

[Lire l'article](#)



### **La caution est-elle condamnée à payer?**

L'activité du dirigeant d'entreprise, la gestion d'un patrimoine, imposent souvent au professionnel ou à un membre de sa famille, de se porter caution des engagements pris par une société. Face à un débiteur principal défaillant, le paiement de la dette n'est pas le seul recours de la personne caution. Elle se trouve souvent en situation de contester son engagement.

Cet article n'évoquera pas toutes les possibilités offertes. Je vous propose un arrêt sur image sur une stratégie de défense mal connue des non professionnels, pourtant d'une efficacité redoutable devant un tribunal.

[Lire l'article](#)



## **Immobilier : le Code de la consommation protège-t-il tous les emprunteurs ?**

Le Code de la consommation contient des dispositions destinées à protéger celui qui souscrit un emprunt immobilier. Il prévoit en particulier une obligation d'information détaillée sur les caractéristiques du prêt, et limite à deux ans à compter de l'exigibilité du prêt, le droit pour la banque de poursuivre son recouvrement.

Pour bénéficier de ces dispositions protectrices, l'emprunteur doit pouvoir être qualifié de consommateur, or cette qualification n'est pas automatiquement reconnue à tous.

[Lire l'article](#)



## **Optimisation fiscale du fonctionnement d'un Plan d'Epargne en actions**

Depuis plusieurs années maintenant, l'administration fiscale s'alarme des stratégies tendant à tirer partie de manière abusive des exonérations liées à la détention de titres au sein d'un PEA.

Différentes techniques sont utilisées.

[Lire l'article](#)

**Rencontrons-nous**

LexPatrimonis

45 rue Saint-Ferdinand

75017 Paris France

01 55 07 80 82 91